

# CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE  
MONOTYPES HABITABLES 2018

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

8 au 12 mai 2018

AVIS DE COURSE  
[www.gpen.fr](http://www.gpen.fr)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



## GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE



Le Championnat de France de Voile Monotypes Habitables – Grand Prix de l'École Navale (CFMH - GPEN) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 8 au 12 mai 2018 sur le site de l'École Navale à Lanvéoc-Poulmic, de Crozon-Morgat, de Camaret, de Roscanvel et de Brest par l'Association du Grand Prix de l'École Navale.

La mention « [DP] » dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions » ;
- 1.3 les règlements fédéraux ;
- 1.4 Pour les Diam24 : des modifications aux règles de course seront précisées dans les Instructions de Course (IC), sous réserve de validation en Bureau Exécutif FFVoile,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course (AC), le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE [DP] :

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien Réglementation](#)).

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 3.1 Le Grand Prix de l'école Navale est ouvert aux classes monotypes suivantes : classes 6.50, Corsaire, Diam24, Gibseaplus, J22, J80, Multi 50, Muscadet, Open 5.70, SB20, Seascope 18, Seascope 24, Speedfeet 18.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables seront publiées par avenant à l'AC à la fin du mois de mars.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée qui respecterait le règlement du championnat de France Monotypes Habitables.

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype qui souhaiterait participer à cet évènement.

Si moins de 5 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 16 avril 2018, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera la dite classe et lui fera connaître sa décision.

La classe J22 concourra pour le Championnat d'Europe.

3.2 Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité, ceci modifie la RCV 40.

Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité « basic » de la division 240).

Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

3.3 **Nombre d'équipiers :**

(i) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris. Le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage.

(ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1<sup>ère</sup> course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

(iii) Classe J 80 : la règle de classe C3.2 est modifiée comme suit :

La liste d'équipage nominative précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.

(iv) Classe Multi 50 : un invité de l'AO pourra être embarqué à bord pendant les courses.

Cet invité devra être en possession d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou d'une licence 2018 Compétition

3.4 Les équipages doivent se préinscrire en ligne à compter du 6 février 2018 sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse <https://www.gpen.fr/inscriptions.html>. Le paiement de la totalité de la pré-inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 4(ii). La date limite d'inscription est fixée au 29 avril 2018 inclus.

3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale qui devra désigner un adulte âgé de 21 ans au moins, responsable présent sur la totalité de l'épreuve.

- le certificat de jauge ou de conformité

3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.7 Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : « *J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles régissant cette épreuve* ».

3.8 **Particularité inscription et accès au site de l'Ecole navale (J22, Open 5.70, Classes 6.50) : Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole Navale, pour les équipages du Rond A**

Une fois l'inscription du bateau à la compétition effectuée sur le site web, l'AO enverra par email une demande au skipper afin de connaître la constitution nominative de son équipage, ainsi que les potentiels remplaçants ou accompagnateurs (nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département de naissance, nationalité pour les ressortissants étrangers.)

**Après le 5 mai**, toute personne non inscrite sur la liste pourra ne pas être autorisée à accéder au site de l'Ecole Navale. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1)

#### 4. DROITS A PAYER :

(i) **Montant des frais d'inscription :**

Classes	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2018 (cachet de la poste faisant foi)	Après le 1 <sup>er</sup> mai 2018
Seascope 18, Corsaire, Open 5.70, Speedfeet 18, SB20	240 €* avec logement sur réservation	315 € sans logement
Seascope 24, Muscadet, J22, Gibseaplus, Classes 6.50	240 €* avec logement sur réservation	320 € sans logement
J80	290 €* avec logement sur réservation	370 € sans logement
Diam 24	350 €* avec logement sur réservation	430 € sans logement
Multi 50	390 €* sans logement	480 € sans logement

*\*Logements compris dans les frais d'inscription, dans la limite des places disponibles. Voir AC 16.2*

(ii) **Modes de règlement :**

La pré-inscription se faisant en ligne, les paiements doivent se faire en ligne par carte bancaire. Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à [inscriptions@gpen.fr](mailto:inscriptions@gpen.fr) afin de procéder au règlement :

- par chèque, libellé à l'ordre de : **Association Grand Prix Ecole Navale**, envoyé à l'adresse suivante : **Association Grand Prix Ecole navale (ou AGPEN) BP 20 - 29160 CROZON**  
Inscrire la classe, le nom du bateau et le numéro de voile au dos du chèque.
- par virement bancaire aux coordonnées suivantes :  
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1670 7001 7951 0219 5649 474  
BIC (Bank Identification Code) : CCBPFRPPREN  
Préciser le numéro de facture, la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans les informations complémentaires.
- sur place, par carte bancaire ou en espèces.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part du concurrent après le 5 mai 2018.

#### 5. PROGRAMME :

5.1 Conformément au programme ci-dessous, les inscriptions seront confirmées

- à l'Ecole Navale pour J22, classes 6.50, Open 5.70,
- A Roscanvel pour les Speedfeet18
- à Camaret pour Corsaire, Gibseaplus, SB20, Muscadet
- au centre nautique de Crozon Morgat – Crozon pour J80, Seascope 18, Seascope 24
- à Brest (Port du moulin blanc, locaux de l'UNB) pour Multi 50 et Diam 24



### 5.2 Programme

		<b>MARDI 08 MAI</b> Coeff 34 05h19/2.91m 11h36/5.05m 18h04/3.16m	<b>MERCREDI 09 MAI</b> Coeff 34/35 00h18/5.20m 06h40/2.95m 12h58/5.07m 19h24/3.07m	<b>JEUDI 10 MAI</b> Coeff 39/43 01h32/5.33m 07h54/2.78m 14h11/5.33m 20h32/2.76m	<b>VENDREDI 11 MAI</b> Coeff 49/55 02h34/5.64m 08h56/2.44m 15h08/5.72m 21h26/2.35m	<b>SAMEDI 12 MAI</b> Coeff 62/68 03h27/6.02m 09h47/2.04m 15h55/6.14m 22h13/1.93m	<b>DIMANCHE 13 MAI</b> Coeff 75/81 04h13/6.41m 10h33/1.65m 16h37/6.54m 22h56/1.54m
<b>ÉCOLE NAVALE</b>	<b>Rond A</b>  J22 MACH 6.50 Open 5.70		<b>09h00-20h00</b> : Inscriptions, jauge, grutages mises à l'eau	<b>10h30</b> 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages A l'Ecole Navale	<b>10h30</b> 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages l'Espace Nautique à Lanvéoc	<b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages à l'Ecole Navale  <b>21h00</b> REMISE DES PRIX A L'ÉCOLE NAVALE	<b>08h15</b> : grutages, mises à terre
<b>BREST</b> Marina du Château	<b>Rond B</b>  Multi 50	<b>15h00-20h00</b> : Arrivée Port du Château   <b>18h00-19h00</b> : Inscriptions,	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)	<b>08h30</b> : Briefing  <b>10h15</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages	<b>08h30</b> : Briefing  <b>10h30</b> 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages l'Espace Nautique à Lanvéoc (rotations maritimes Brest Lanvéoc)	<b>08h30</b> : Briefing  <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h00</b> REMISE DES PRIX  <b>20h00</b> : Dîner des équipages	
<b>BREST</b> Port du Moulin Blanc	<b>Rond C</b>  Diam 24		<b>09h00-20h00</b> : Inscriptions, Jauge  <b>12h00</b> : Briefing  <b>15h00</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement prologue	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h45</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h45</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages l'Espace Nautique à Lanvéoc	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h45</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h00</b> REMISE DES PRIX  <b>20h00</b> : Dîner des équipages	Mises à terre
<b>CAMARET</b> sur Mer	<b>Rond D</b>  Corsaire Gibsea plus Muscadet SB20		<b>09h00-20h00</b> : Inscriptions, jauge, grutages  <b>A PARTIR DE</b> <b>19h00</b> : Briefing Léo Lagrange	<b>A PARTIR DE</b> <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages LEO LAGRANGE	<b>A PARTIR DE</b> <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages LEO LAGRANGE	<b>A PARTIR DE</b> <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages à l'Ecole Navale  <b>21h00</b> REMISE DES PRIX A L'ÉCOLE NAVALE	<b>08h15</b> : grutages, mises à terre

	Marée de Brest	MARDI 08 MAI Coeff 34 05h19/2.91m 11h36/5.05m 18h04/3.16m	MERCREDI 09 MAI Coeff 34/35 00h18/5.20m 06h40/2.95m 12h58/5.07m 19h24/3.07m	JEUDI 10 MAI Coeff 39/43 01h32/5.33m 07h54/2.78m 14h11/5.33m 20h32/2.76m	VENDREDI 11 MAI Coeff 49/55 02h34/5.64m 08h56/2.44m 15h08/5.72m 21h26/2.35m	SAMEDI 12 MAI Coeff 62/68 03h27/6.02m 09h47/2.04m 15h55/6.14m 22h13/1.93m	DIMANCHE 13 MAI Coeff 75/81 04h13/6.41m 10h33/1.65m 16h37/6.54m 22h56/1.54m
<b>CROZON MORGAT</b>	<b>ROND E</b>  J80 Seascape 18 Seascape 24		<b>09h00-20h00</b> : Inscriptions, jauge, grutages  <b>15h30</b> : prologue J80	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages Restaurants partenaires	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages Restaurants partenaires	<b>09h00</b> : Briefing  <b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages à l'Ecole Navale  <b>21h00</b> REMISE DES PRIX A L'ECOLE NAVALE	<b>08h15</b> : grutages, mises à terre
<b>ROSCANVEL</b>	<b>ROND F</b>  Speedfeet 18		<b>09h00-20h00</b> : Inscriptions, jauge, mises à l'eau	<b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages Fort de Roscanvel	<b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>20h00</b> : Dîner des équipages l'Espace Nautique à Lanvéoc	<b>10h30</b> : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement (courses)  <b>19h30</b> : Dîner des équipages à l'Ecole Navale  <b>21h00</b> REMISE DES PRIX A L'ECOLE NAVALE	<b>08h15</b> : mises à terre

Pour les grutages du dernier jour, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché au tableau officiel d'information.

### 5.3 Nombre de courses par jour :

Pour toutes les classes, sauf pour les Diam 24OD, 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

## 6. JAUGE, MISE A DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

### 6.1 Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.

Si les règles de classe l'exigent, toutes les voiles devront être présentées au timbrage du matériel dûment mesurées et certifiées.

Si les règles de classes l'exigent, une pesée des équipages sera effectuée, elle aura lieu exclusivement aux horaires de la confirmation des inscriptions.

### 6.2 La mise à l'eau des bateaux se fera conformément au programme ci-dessus sur les sites de course des différentes classes. Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'AC 5. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant.

L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondant aux taxes d'amarrage dans le port de Morgat, de Camaret, de Roscanvel, de Brest Port du Chateau et de l'Ecole Navale, à une mise à l'eau avant l'épreuve et à une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve (sauf Multi 50).

### 6.3 Les bateaux qui seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage, devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire.

**Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.**

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les IC seront publiées sur le site internet du CFMH - GPEN à partir du 27 avril 2018.

Seules les annexes spécifiques à chaque site seront imprimées et distribuées aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions.

## 8. PARCOURS :

L'emplacement des zones de course est défini en annexe.

Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et « courses côtières ».

Pour les Multi 50, la zone de course s'étendra de la rade de Brest à la mer d'Iroise (Ile de Sein, Ouessant, Chenal du Four)

## 9. SYSTEME DE PENALITE :

9.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

## 10. CLASSEMENTS et TITRES :

10.1. Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10.2 Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes concourant pour un championnat de France conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2018.

Le règlement du CFMH est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/monotypes.asp>

Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

Le titre de Champion d'Europe sera décerné au premier équipage de la classe J22.

10.3 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.

## 11. PLACE AU PORT [DP] :

Les bateaux devront rester à la place de port qui leur sera attribuée par l'AO lors de la confirmation des inscriptions.

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] :

Pendant toute la durée de la compétition, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

## 13. COMMUNICATION RADIO [DP] :

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 14. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## 16. INFORMATIONS :

16.1. **Logements : les équipages sont logés à l'Ecole Navale, en presqu'île de Crozon et à Brest. La répartition des logements se fait suivant les ports d'accueil :**

- Camaret : Corsaire, Gibseaplus, Muscadet, SB20
- Crozon-Morgat : J80, Seascape 18, Seascape 24
- Ecole Navale – Lanvéoc : J22, Classe 6.50, Open 5.70,
- Roscanvel : Speedfeet 18
- Brest : Multi 50, Diam 24

16.2. **Hébergement :**

Logements pris en charge par l'organisateur uniquement sur réservation et dans la limite des places disponibles. Les réservations des logements sont à effectuer sur la fiche d'inscription.

*Seuls les équipages ayant réservé en amont et dans les temps, disposeront de logements compris dans les prix d'inscriptions à la régata.*

*Ces réservations se feront dans l'ordre de réception des paiements.*

16.3. **Contacts :**

**FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

Département Compétition & Performance

Pôle Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

Marc BOUVET : [marc.bouvet@ffvoile.fr](mailto:marc.bouvet@ffvoile.fr)

Christophe GAUMONT : [christophe.gaumont@ffvoile.fr](mailto:christophe.gaumont@ffvoile.fr)

**Organisation Technique :**

**Association Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)**

**BP 20**

29160 CROZON

[inscriptions@gpen.fr](mailto:inscriptions@gpen.fr) ou [grand-prix@ecole-navale.fr](mailto:grand-prix@ecole-navale.fr)

[www.gpen.fr](http://www.gpen.fr)

16.4 **Environnement :**

Le Championnat de France Monotypes Habitables - Grand Prix de l'Ecole Navale est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer. Des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués à l'inscription.



## ANNEXE 1 : Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2017-2020

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

## ANNEXE 2 : MAREES ET COEFFICIENTS A BREST EN TU+2

Lundi 7 mai 2018				Mardi 8 mai 2018				Mercredi 9 mai 2018				Jeudi 10 mai 2018			
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	
BM 04:20	2.47	-		BM 05:19	2.68	-		PM 00:09	4.82	34		PM 01:26	4.95	39	
PM 10:18	4.89	40		PM 11:27	4.69	34		BM 06:33	2.72	-		BM 07:48	2.55	-	
BM 16:42	2.77	-		BM 17:56	2.91	-		PM 12:53	4.70	35		PM 14:07	4.95	43	
PM 22:52	4.93	37		-	-	-		BM 19:18	2.82	-		BM 20:26	2.53	-	

Vendredi 11 mai 2018				Samedi 12 mai 2018				Dimanche 13 mai 2018				Lundi 14 mai 2018			
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	
PM 02:29	5.24	49		PM 03:20	5.60	62		PM 04:06	5.97	75		PM 04:49	6.30	87	
BM 08:49	2.24	-		BM 09:39	1.86	-		BM 10:23	1.50	-		BM 11:04	1.19	-	
PM 15:03	5.32	55		PM 15:48	5.72	68		PM 16:30	6.09	81		PM 17:11	6.42	91	
BM 21:18	2.15	-		BM 22:03	1.76	-		BM 22:45	1.40	-		BM 23:25	1.10	-	

## Annexe 3 : Zones de Course

- Rond A : bleu – Ecole Navale (J22, Mach 650, Open 5.70)
- Rond B : Vert – Brest Marina du Château (zone de départ des Multi 50)
- Rond C : Jaune – Brest Port du Moulin Blanc (Diam 24)
- Rond D : Violet – Camaret (Corsaire, Gibsea plus, Muscadet, SB20)
- Rond E : Orange – Crozon Morgat (J80, Seascape 18, Seascape 24)
- Rond F : Turquoise – Roscarvel (Speedfeet 18)

